

Contrôle de la traçabilité (audit interne) : être en règle avec la législation

- ✓ Vérification et validation du cahier de culture du verger mentionnant les traitements effectués
- ✓ Vérification des points sensibles phytosanitaires (local, pulvérisateur, zone de remplissage....)
- ✓ Sujétions de modifications des intrants pour être en conformité avec Ecophyto 2018

La traçabilité est obligatoire pour tout producteur d'olives : optimisez cette tâche administrative

Pour oléiculteurs
et particuliers



Célia GRATRAUD
Conseil en oléiculture

06 44 97 13 77

olives.celia@yahoo.fr

www.olivarbo.fr

Entreprise certifiée pour le conseil phytosanitaire (PA01513)